

tout est réglé, soit par le Conseil soit par le Cabinet, les prévisions d'un ministère donné sont prêtes à être présentées au Parlement.

Quand cela a été fait avec chaque ministère, les prévisions budgétaires sont prêtes à l'état de projet. L'ensemble des prévisions de tous les ministères est alors soumis au Cabinet à qui le ministre des Finances les expose. Après l'approbation du Cabinet, elles peuvent être soumises à la Chambre. Voilà comment les choses se passent.

Le sénateur REID: Avez-vous les chiffres comparés des dépenses compressibles et des dépenses incompressibles du gouvernement?

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur REID: Sur une période, mettons, de quatre ans, dans quelles proportions se situent-elles? Quelle part de l'argent dépensé le gouvernement maîtrise-t-il? Pour ce qui est des dépenses incompressibles, je songe à des obligations qui doivent être payées comme dans le cas des allocations familiales ou de celles aux anciens combattants. Je crois que ces renseignements seraient pleins d'intérêt. Je regrette de vous demander cela avant la fin de votre exposé.

M. DEUTSCH: Je n'ai pas cela ici, mais nous pourrions obtenir pour vous, si vous le désirez, ces chiffres comparés pour les quatre dernières années.

Le sénateur REID: Ou encore une courbe des dépenses incompressibles.

M. DEUTSCH: Par "compressibles et incompressibles", je suppose que vous entendez statutaires et non statutaires. Le montant des dépenses compressibles est assez difficile à définir.

Le sénateur HAIG: Il entend bien statutaires.

M. DEUTSCH: Vous entendez, je crois, que les salaires de tous les fonctionnaires sont compressibles. De toute façon, il vaut mieux adopter des mots bien définis comme statutaires et non statutaires.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce serait préférable.

M. DEUTSCH: Qu'entendez-vous par compressible? Quelle marge d'indétermination voulez-vous fixer?

Le sénateur VIEN: Il faut distinguer ce qui est indéterminé en théorie et ce qui l'est en pratique.

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur VIEN: Monsieur Deutsch, le sénateur Euler a parlé du Service civil.

M. DEUTSCH: J'aurais préféré ne pas mêler cette question aux prévisions budgétaires de peur d'embrouiller la discussion.

Le sénateur ISNOR: La question de l'administration est-elle close?

M. DEUTSCH: J'en ai fini avec les prévisions générales.

Le sénateur ISNOR: J'ai une question sur la façon de décerner les contrats. Quand un projet a été approuvé et qu'il s'agit de décerner le contrat, quel est votre rôle et quels sont vos pouvoirs? Une fois les soumissions faites, il faut la ratification du Conseil du Trésor pour qu'un contrat soit définitivement accordé?

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur ISNOR: Vous êtes donc en mesure de dire non, que le montant est trop élevé ou que certains termes du contrat ne sont pas acceptables? J'aurais des commentaires là-dessus.

M. DEUTSCH: Un arrêté du Gouverneur en Conseil requiert du Conseil du Trésor qu'il approuve tous les contrats au delà d'un certain montant: soit \$50,000 si l'on a choisi la soumission la plus basse, et \$15,000 dans les autres